

ETE 2019 GRILLE DES TARIFS

Pour les familles domiciliées à Poitiers, le prix de journée et de repas à l'accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre est calculé en fonction des revenus (Quotients Familiaux). La participation des habitants résidant hors de Poitiers (excepté Saint-Benoît) est établie sur la base d'un tarif unique. La participation des familles dont le quotient familial est compris entre 1 et 3 tient compte d'une aide de la CAF versée à La Ville de Poitiers (convention ALOE)

Accueil <u>SANS</u> hébergement					
Quotients familiaux	Tarifs à la semaine			Prix unitaire	
	Journée	Repas (déjeuners)	Journée + repas	Journée	Repas
QF1 : 0 à 438 €	7,75 €	2,35 €	10,10 €	1,55 €	0,47 €
QF2 : 439 à 550 €	11,25 €	5,70 €	16,95 €	2,25 €	1,14 €
QF3 : 551 à 772 €	16,80 €	12,15 €	28,95 €	3,36 €	2,43 €
QF4 : 773 à 955 €	32,50 €	15,10 €	47,60 €	6,50 €	3,02 €
QF5 : 956 à 1288 €	43,85 €	19,20 €	63,05 €	8,77 €	3,84 €
QF6 : 1289 à 1582 €	50,75 €	22,90 €	73,65 €	10,15 €	4,58 €
QF7 : 1583 à 1992 €	59,65 €	24,95 €	84,60 €	11,93 €	4,99 €
QF8 et hors Poitiers : > 1993 €	66,30 €	26,15 €	92,45 €	13,26 €	5,23 €

Le tarif journée accueil de loisirs comprend : le transport, les activités, et les repas

Accueil <u>AVEC</u> hébergement					
Quotients familiaux	Tarifs à la semaine			Prix unitaire	
	Journée	Repas (déjeuners et dîners)	Journée + repas	Journée	Repas
QF1 : 0 à 438 €	15,20 €	4,23 €	19,43 €	3,04 €	0,47 €
QF2 : 439 à 550 €	21,50 €	10,26 €	31,76 €	4,30 €	1,14 €
QF3 : 551 à 772 €	28,05 €	21,87 €	49,92 €	5,61 €	2,43 €
QF4 : 773 à 955 €	65,40 €	27,18 €	92,58 €	13,08 €	3,02 €
QF5 : 956 à 1288 €	87,70 €	34,56 €	122,26 €	17,54 €	3,84 €
QF6 : 1289 à 1582 €	101,25 €	41,22 €	142,47 €	20,25 €	4,58 €
QF7 : 1583 à 1992 €	117,00 €	44,91 €	161,91 €	23,40 €	4,99 €
QF8 et hors Poitiers : > 1993 €	132,60 €	47,07 €	179,67 €	26,52 €	5,23 €

Le tarif semaine **du lundi matin au vendredi soir** comprend le transport, les activités, les nuitées, et les repas. La fourniture d'un trousseau pour la durée d'un séjour et les éventuels frais médicaux restent à la charge des familles.